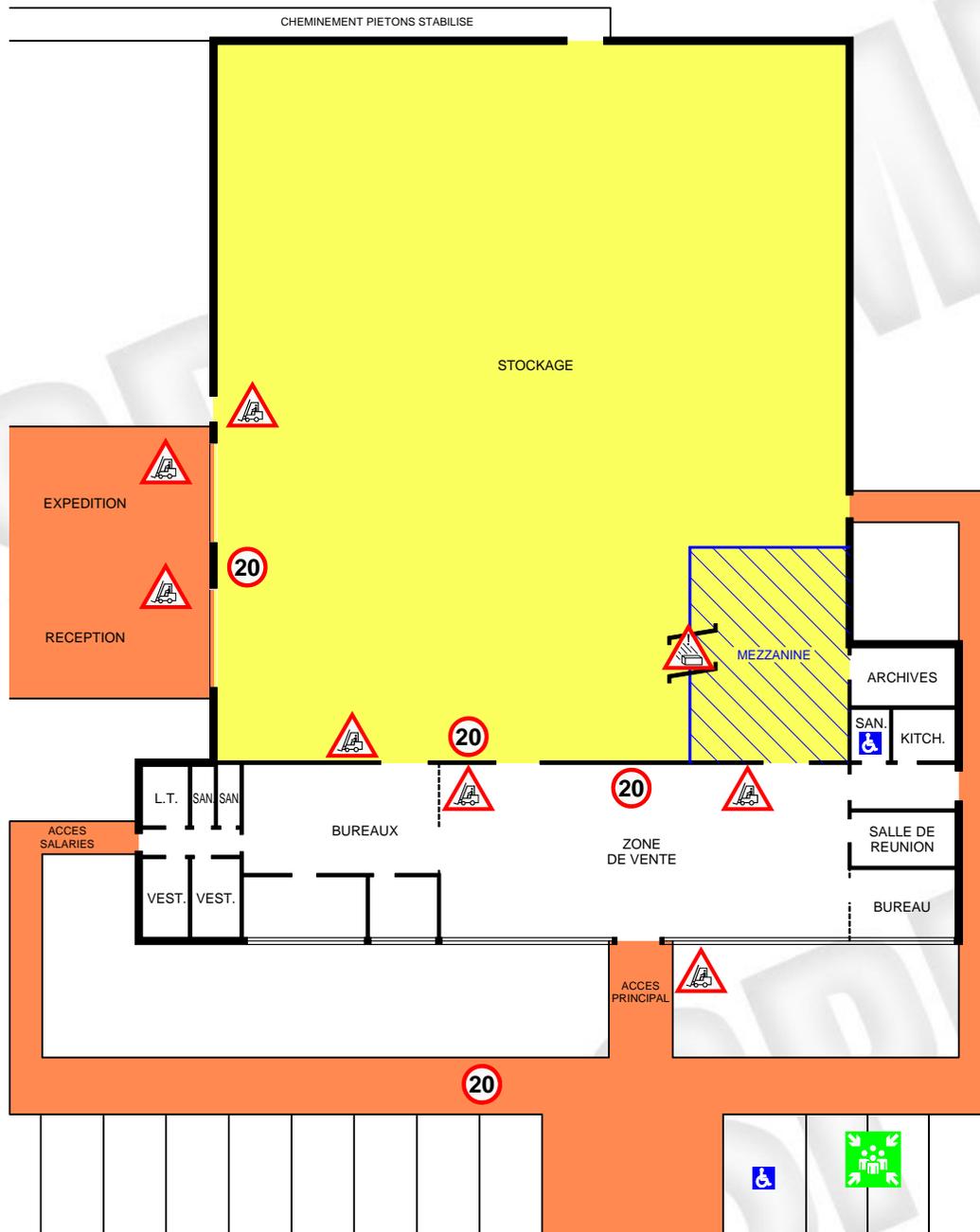


plan de circulation



LEGENDE

-  = Zone à risques intérieure (circulation conjointe piétons et chariots).
-  = Zone à risques extérieure (circulation conjointe piétons-chariots-véhicules).
-  = Panneau danger : circulation conjointe piétons et chariots.
-  = Panneau avertissement : vitesse limitée à 20Km/h.
-  = Panneau danger : risque de chute de matériel.
-  = Barrière écluse pour accès palettes à l'étage.
-  = Point de rassemblement.

CONSIGNES DE SECURITE

CONSIGNES VISITEURS :

- Observer et respecter la signalisation en vigueur.

CONSIGNES PERSONNEL :

- Observer et respecter la signalisation en vigueur.
- Ne pas entraver les voies de circulation.
- Etre attentif dans les zones de circulation conjointe.

CONSIGNES CONDUCTEURS :

- **Seules les personnes en possession d'une autorisation de conduite délivrée par Sonépar peuvent conduire les chariots.**
- Observer et respecter la signalisation en vigueur.
- Respecter scrupuleusement les consignes vues lors de la formation préalable à l'obtention de votre autorisation de conduite, notamment :
 - Respecter la limitation de vitesse.
 - Conduire prudemment, éviter les démarrages, virages et arrêts brusques.
 - Ralentir et avertir aux points dangereux et à l'approche des piétons.
 - Toujours regarder dans le sens de la marche.
 - Circuler fourches en position basse.